



Parc solaire des Riaux Commune de Briare(45)

Comité de Projet

Date : 03/09/2024

« Ensemble vers une énergie 100% renouvelable »

La société EES

2 associés engagés ; +20 années d'expérience



Thomas DAUBNER est l'un des pionniers du développement des projets d'énergies renouvelables en France.



Richard POLIN dispose d'une expérience de 14 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets EnR.

Nos engagements :

- ▶ Développement de projets d'énergies renouvelables selon les atouts de votre territoire
- ▶ Dialogue et transparence tout au long de la démarche
- ▶ Qualité des projets

L'équipe du projet



Julie RODRIGUEZ : Cheffe de projets Etudes EnR
Elle constituera le dossier d'autorisation et suivra les nombreuses étapes du projet.



Romain FREDON :
Chargé de projet agricole
Il évalue l'impact du projet sur l'agriculture et contribue à l'élaboration du projet agricole.



Pourquoi le comité de projet?

Nouveau dispositif introduit par la loi pour l'accélération des énergies renouvelables de Mars 2023.

Application du L 211-9 du code de l'énergie et du décret du 22 décembre 2023

L211-9: « le porteur d'un projet d'énergies renouvelables (...), et situé en dehors d'une zone d'accélération (...) organise un comité de projet, à ses frais.

Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

En ce qui concerne les projets solaires, le seuil fixé est de 2,5 MWc installé pour déclencher le comité de projet.

Le comité est constitué de manière obligatoire (R211-7 du code de l'énergie):

- Du porteur de projet;
- D'un représentant de la commune d'accueil du projet et de l'EPCI à fiscalité propre à laquelle elle appartient;
- D'un représentant des communes limitrophes du projet lorsque le projet ne relève pas du régime ICPE

But du comité de projet:

« Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments (...) » listés ci-après.



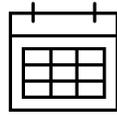
Contenu de la présentation



Conformément à l'Art. R211-10 du code de l'énergie, le porteur de projet doit présenter :

- ▶ Les objectifs du projet
- ▶ Ses principales caractéristiques et sa puissance projetée
- ▶ Ses enjeux socio-économiques
- ▶ Son coût prévisionnel
- ▶ Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- ▶ Les principales caractéristiques des équipements créés et aménagés en vue de sa desserte
- ▶ La justification du choix du site
- ▶ Les options de localisation envisagées
- ▶ Le plan parcellaire et les références cadastrales
- ▶ L'extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables
- ▶ Les options de raccordement envisagées.

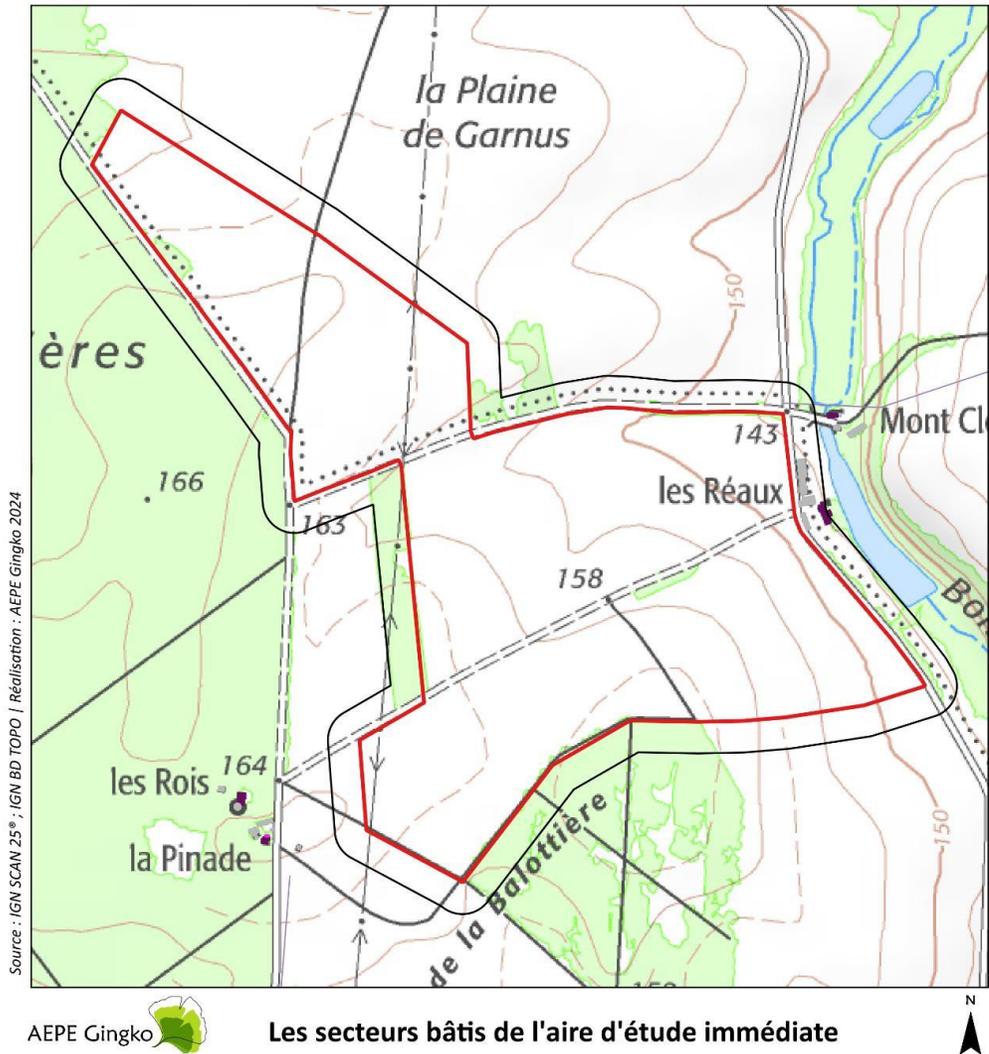
Historique du projet



Date	Etapes du projet
2021	Identification de la zone du projet
Janvier 2022	Démarches foncières avec le propriétaire concerné par la ZIP
Avril 2022	Présentation du site de projet et de EES en mairie d'Ouzouer-sur-Trézée
Mai 2022	Présentation du site de projet et de EES en mairie de Briare
Juin 2022	Présentation du site de projet et de EES à la Communauté de communes Berry Loire Puisaye
Été 2022 et 2024	Entretien avec le SDIS 45 sur le dimensionnement du projet
Septembre 2022	Lancement des études écologiques
Juin 2023	Présentation de l'avancement du projet solaire des Riaux à la Communauté de communes Berry Loire Puisaye
Novembre 2023	Présentation de l'avancement du projet solaire des Riaux en mairie de Briare
Décembre 2023	Lancement des études sur le paysage et les milieux humain et physique
Mars 2024	Délibération favorable du conseil municipal d'Ouzouer-sur-Trézée pour le projet photovoltaïque porté par EES
Mai 2024	Délibération favorable du conseil municipal de Briare pour le projet photovoltaïque porté par EES
Juillet 2024	Echanges avec la Chambre d'agriculture du Loiret
03 septembre 2024	Comité de projet
19 septembre 2024	Passage en pôle ENR
S2 2024	Finalisation du projet agricole
T4 2024	Finalisation du dimensionnement technique du projet et des plans
T1 2025	Finalisation du dossier et dépôt de la demande de permis de construire



Localisation générale



 Zone d'implantation potentielle
 Aire d'étude immédiate

0 100 200 m


Commune d'accueil du projet :
Briare

EPCI :
CC Berry Loire Puisaye

Communes limitrophes :
Ouzouer-sur-Trézée
Ousson-sur-Loire
Châtillon-sur-Loire
Saint-Firmin-sur-Loire
Saint-Brisson-sur-Loire
Gien

Les objectifs

Réaliser un projet **agrivoltaïque*** → Production d'électricité
→ Production agricole

*Conformément au Décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme

Objectifs énergétiques :

Nationaux :

- PPE : entre 20 et 25 GW de puissance installée pour les centrales au sol à l'horizon 2028
- Loi Energie Climat : 33% d'ENR dans le mix énergétique à l'horizon 2030

Régionaux (SRADDET) à l'horizon 2050 :

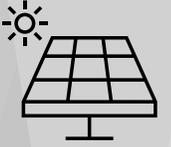
- Couvrir 100% des besoins énergétiques de la région par des énergies renouvelables et de récupération
- Produire 5,745 TWh grâce au solaire photovoltaïque

Objectifs agricoles :

- Redonner une vocation agricole au site
- Développer l'activité d'une exploitation et valorisation d'un savoir-faire (sélection)
- Création d'emploi

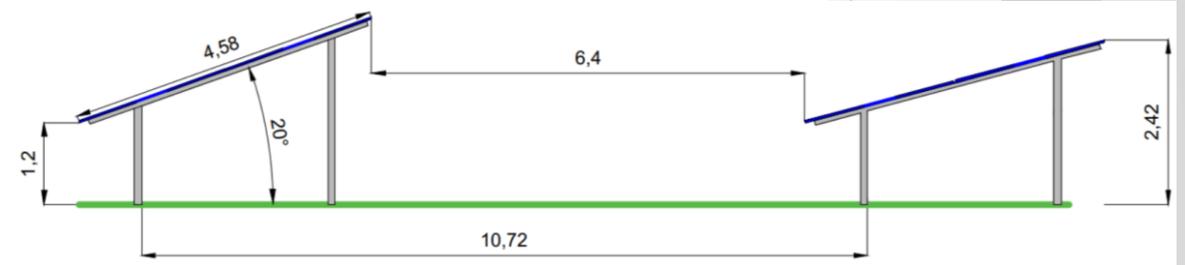


Objectif du projet et principales caractéristiques techniques

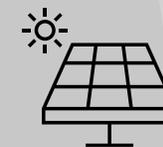


- ▶ Le projet « des Riaux » sur la commune de Briare vise à produire une énergie électrique décarbonée, locale et renouvelable grâce à l'énergie solaire.
- ▶ Il s'agit d'un projet solaire au sol, sur structures fixes équipées en bipieux.
- ▶ Les caractéristiques actuelles du projet envisagé permettent de répondre aux attentes de la réglementation sur le « zéro artificialisation net » (ZAN) en respectant les critères fixés par l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations solaires exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers.

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque	Valeurs ou seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Hauteur des panneaux photovoltaïques	1,10 mètre minimum au point bas
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques	Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieu d'ancrage à l'autre.
Type d'ancrages au sol	Pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » < 1 m ² , sur des espaces très localisés et justifiée par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m ² / kWc
Type de clôtures autour de l'installation	Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques	Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable



Objectif du projet et principales caractéristiques



Nature du projet	Installation d'un parc photovoltaïque au sol
Caractéristiques techniques	Puissance projetée: 25,7 MWC
	Production annuelle : environ 33 GWh
	Surface clôturée : 34 ha
	1 poste de livraison
	4 postes de transformation
	2 citernes incendie (30 m ³ + 120 m ³)
	Hauteur au point bas : 1,20m
	Inter-rang table 6,4 m
Surface de voiries lourdes créées 1,8 ha	
Environ 6 900 foyers alimentés (chauffage inclus)	

Zip initiale → Environ 50 ha
Site de projet retenu → 35 ha environ

Schéma d'implantation photovoltaïque
parc solaire de Briare



16 Rue Saint Joseph
85000 Mouilleron-le-Captif
Tél: 02 52 43 02 03
contact@soqsolar.com

Créé par: Dylan F.
Contrôlé par: Dylan F.
Format: A3
Echelle: 1:XXXe
Scénario: S2

REV 03/25/2014

Phase
APS

Folio
/1



Les coûts prévisionnels

Désignation	Coûts (€)
Panneaux	6 425 000
Ancrages (structure posée et câblée)	3 855 000
Voies d'accès, clôtures, préparation chantier	771 000
Onduleurs	771 000
Génie électrique (dont PDL/TR/tranchée AC)	3 598 000
Raccordement ENEDIS	1 200 000
Quote part	1 574 125
Etudes	1 542 000
Frais divers (dont investissement projet agricole)	162 500
Démantèlement	Appréciation du préfet
Total	≈ 20 000 000 €

Version de travail



Les enjeux socio-économiques



- ▶ Environ 6 900 foyers alimentés (chauffage inclus)
- ▶ Projet agricole → Remise en activité agricole d'un site, Développement d'une exploitation, création d'emploi
- ▶ Retombées économiques pour le territoire :
 - ▶ L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
 - ▶ La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
 - ▶ La CFE (cotisation foncière des entreprises)
 - ▶ La taxe foncière
 - ▶ La taxe d'aménagement la 1ère année
 - ▶ Retombées économiques indirectes en phase chantier
- ▶ Les montants des différentes taxes et leur répartition entre les différentes institutions seront calculés sur la base des caractéristiques du projet par le centre local des impôts fonciers.
- ▶ Du fait de l'exploitation de la centrale solaire ainsi que de l'exploitation ovine, l'impact sera **positif** pour l'emploi.
- ▶ Préserver le cadre de vie des habitants de la commune d'accueil et limitrophes
- ▶ Intégrer le projet dans le paysage



Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude écologique

- Etudes écologiques menées sur une année complète pour étudier les sensibilités du site sur un cycle de développement complet des espèces.
- **Mesures d'évitement**
 - Evitement des haies multistrates
 - Evitement des boisements
 - Réflexion en cours sur l'adaptation du plan masse pour évitement total des fourrés sur la zip
- **Mesures de réduction**
 - Distance inter-rang importante entre les panneaux
 - Phasage des travaux hors période sensible
- Suivi écologique post implantation et lors des phases de chantier



Source : Google satellite | Réalisation : AEPE Gingko 2024

AEPE Gingko

Synthèse des enjeux concernant les milieux naturels pour la faune et la flore

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (50m)
- Niveaux d'enjeux**
- Nul
- Très Faible
- Faible
- Modéré
- Fort

0 100 200 m

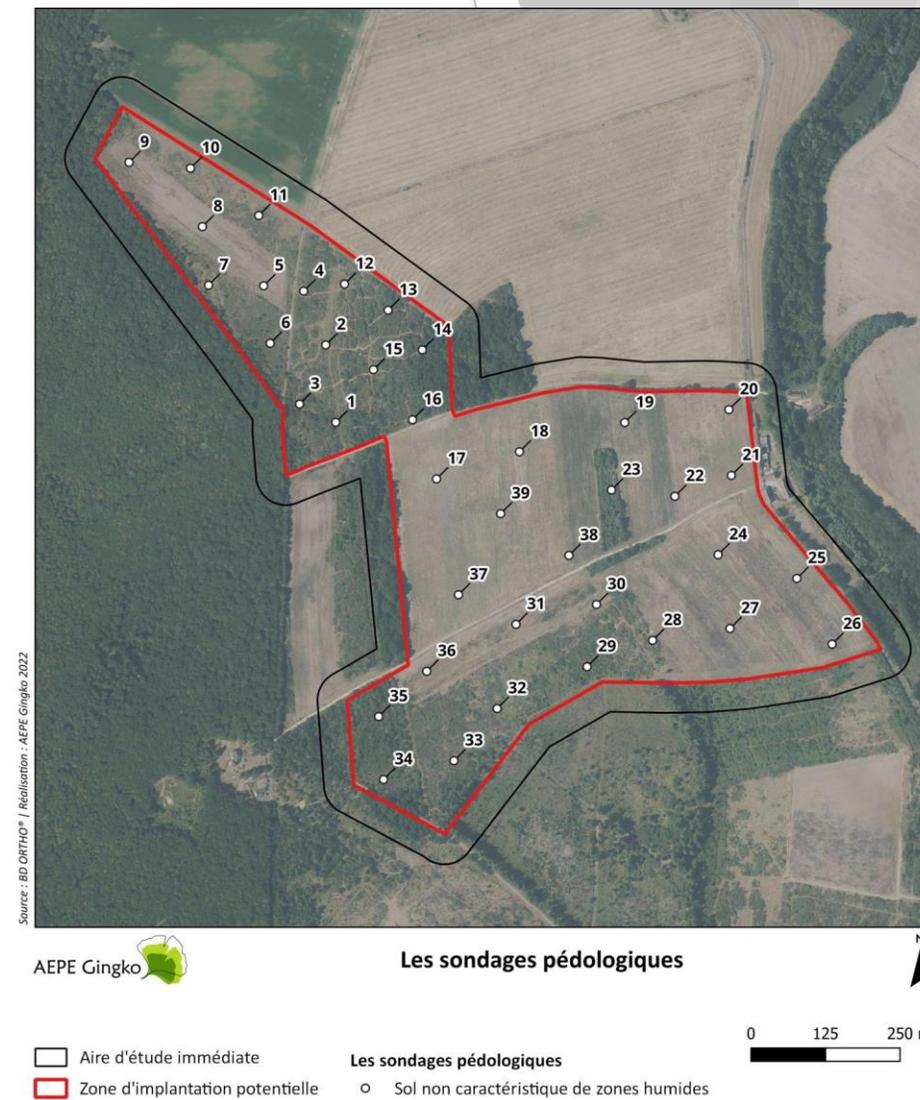
Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Zones humides

- Aucun habitat humide identifié d'après les inventaires floristiques
- Aucun sondage caractéristique de zones humides
 - 39 sondages pédologiques réalisés

Absence de zone humide sur le site d'étude

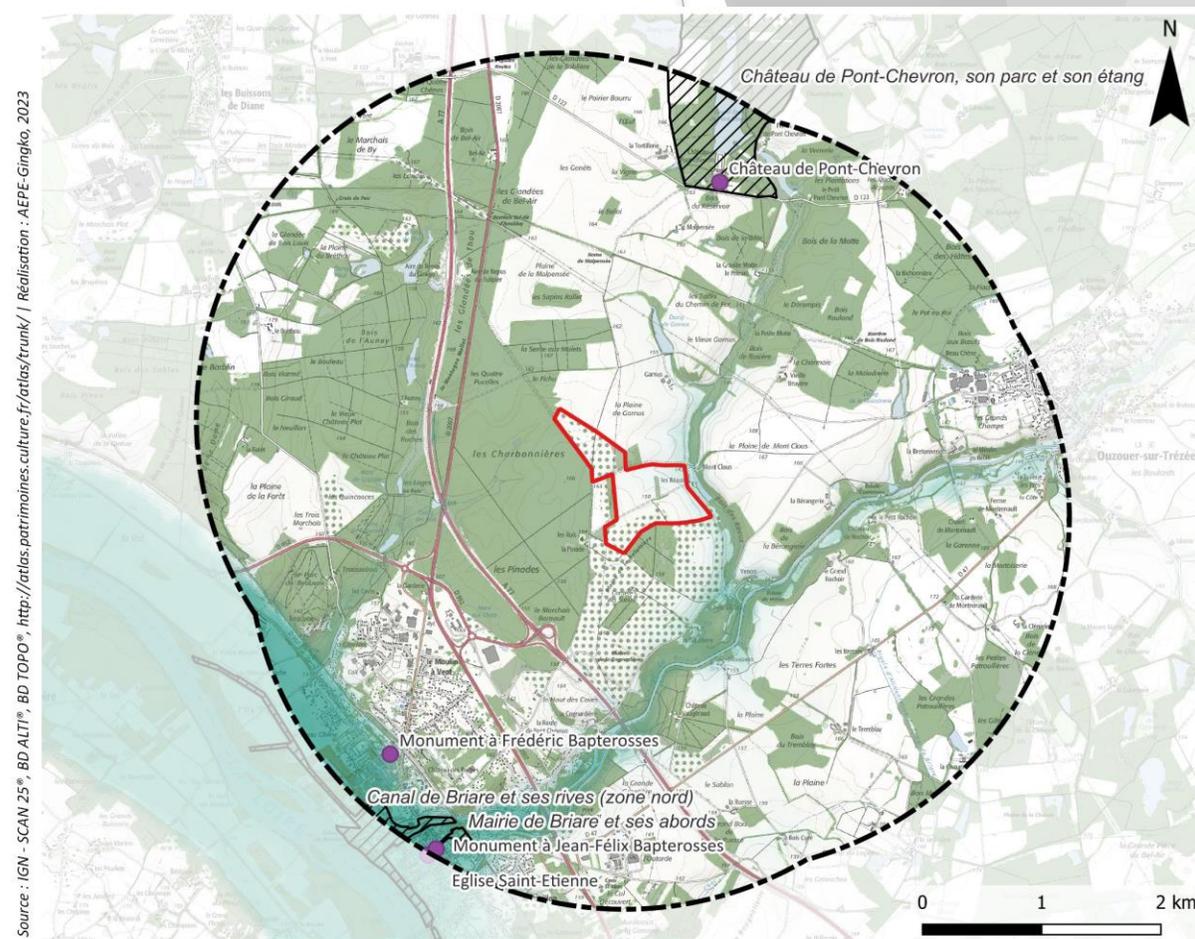


Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

- Versant nord de la Trézée, interface entre les paysages boisés de la forêt d'Orléans, à l'ouest, et plateau de la Puisaye :
- **Nombreux filtres visuels limitant les perceptions sur les parcelles du projet**
- **Ambiance paysagère rurale**
- **Sensibilités paysagères très localisées :**
 - Hameaux les plus proches (Réaux, Mont-Clous et Garnus) ;
 - et leur route d'accès longeant la zip à l'est.
- **Aucune sensibilité relevée pour l'ensemble des composantes patrimoniales du territoire d'étude.**



AEPG Gingko 

Le patrimoine

Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude éloignée

Géomorphologie

-  Végétation arborée dense
-  Végétation arborée clairsemée
-  Vallée

Patrimoine

-  Monument Historique
-  Sites

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

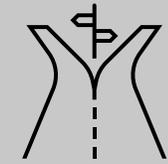
- Mesures envisagées pour favoriser l'intégration paysagère du projet :
 - Clôture qualitative du site, évitant un vocabulaire industriel ;
 - Bardage bois pour le poste de livraison visible depuis la route communale longeant l'est du site ;
 - Préservation de la végétation en lisière de zone de projet afin de limiter les perceptions sur le projet (haie longeant le chemin pédestre au nord) ;
 - Prolongement de la haie présente au nord des Réaux afin de limiter les impacts sur ce lieu de vie .



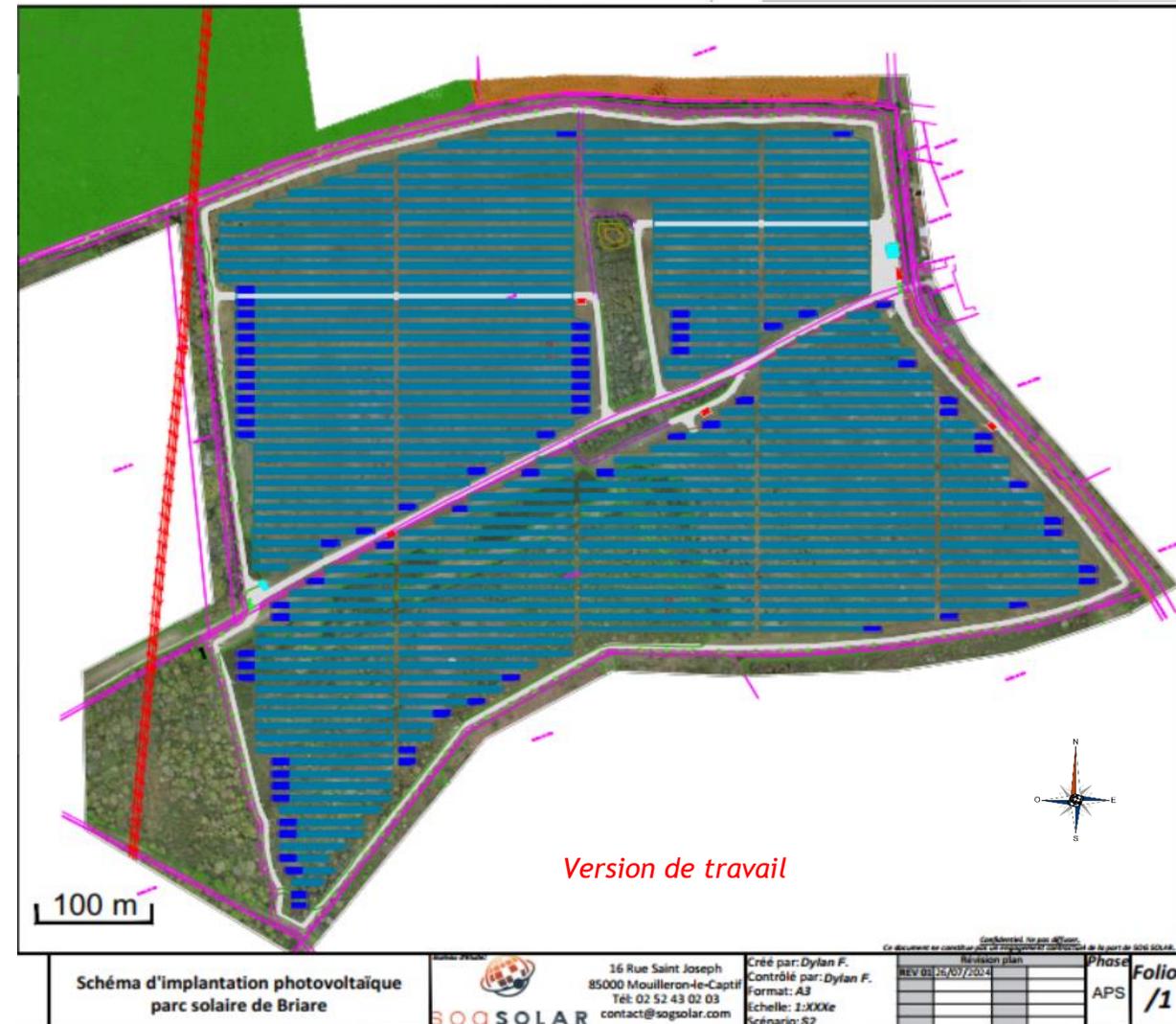
Exemples de clôtures à favoriser en lisière de parcelle (vocabulaire agricole et naturel)

Source : AEPE Gingko

Les principales caractéristiques des équipements créés et aménagés en vue de sa desserte

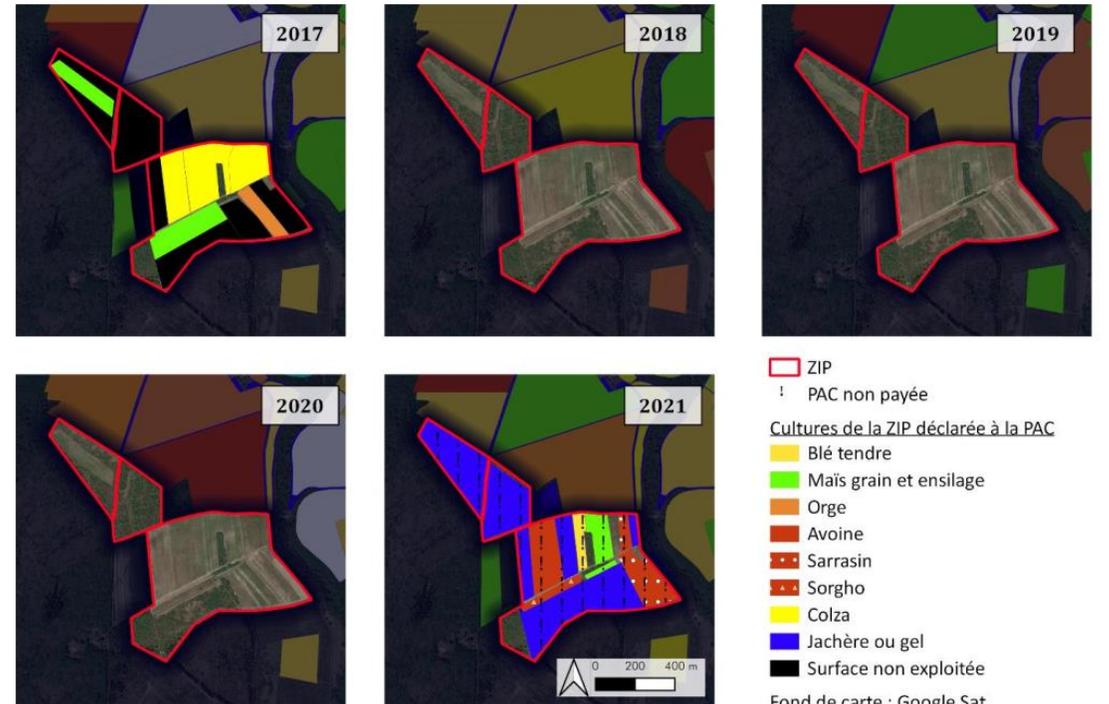


- Desserte par le chemin rural de Garnus à Briare en bordure est du site de projet



La justification du choix du site

- ▶ Prospection non concluante sur les friches (Cartofriche) et les sites dégradés (CASIAS) à l'échelle régionale
- ▶ Recherche de zones non cultivées au RPG
- ▶ Anciennes cultures de céréales mais parcelles non cultivées depuis au moins 2018 et plus de déclarations PAC depuis 2017
- ▶ Majorité de la zip en friches + fourrés



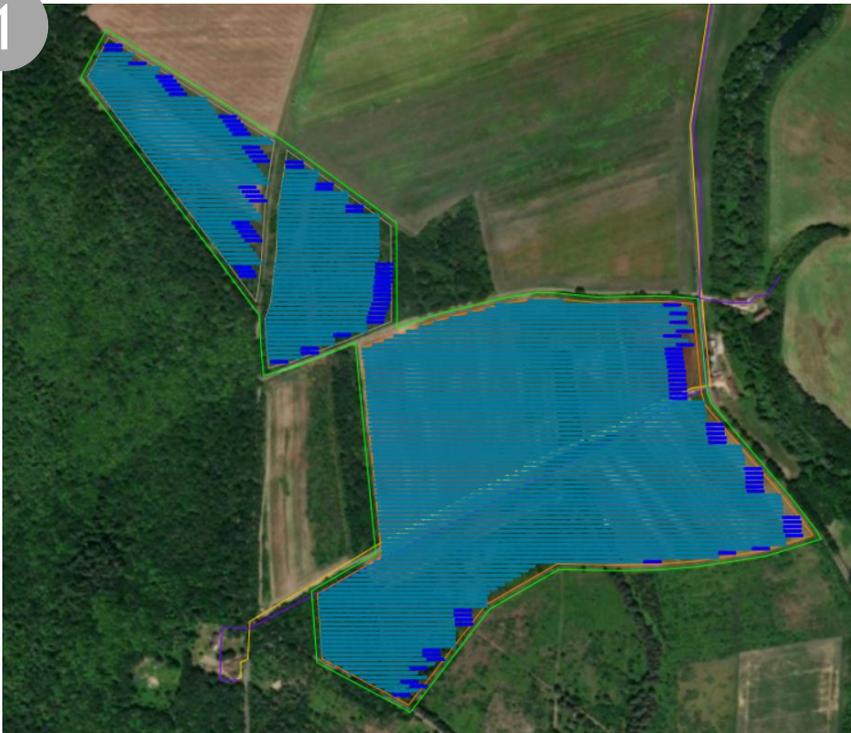
* Absence de déclaration PAC en 2021

Source : PC Consult

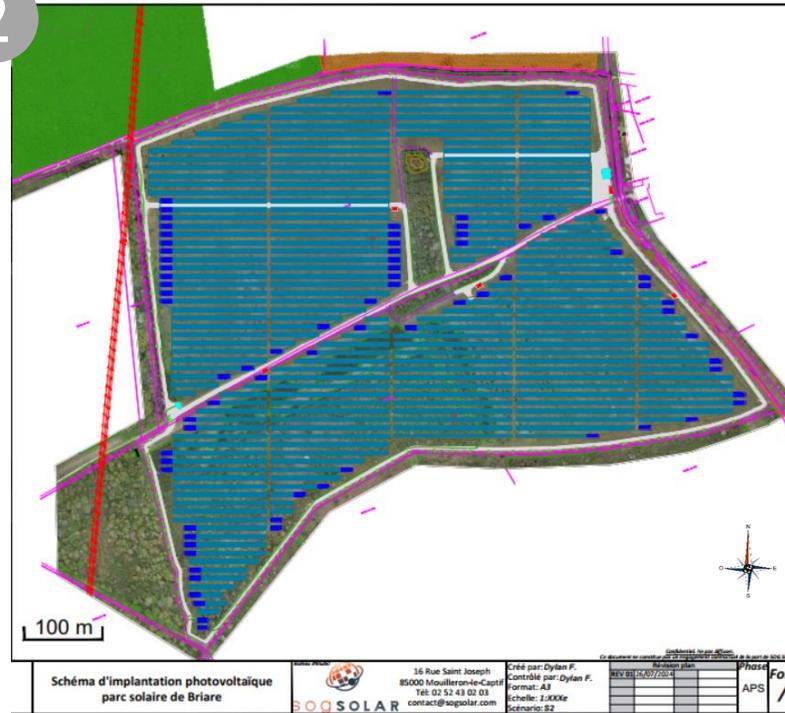
Les options de localisation envisagées



1



2

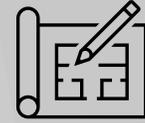


3

En cours de définition



Le plan parcellaire et les références cadastrales



Parcelles de la zone d'implantation potentielle :

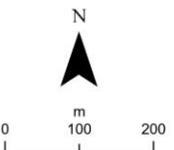
- ▶ Sur Briare :
AV7, AV6
- ▶ Sur Ouzouer-sur-Trézée :
G407, G406, G405

Parcelles du site de projet :

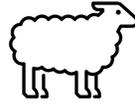
- ▶ Sur Briare :
AV7, AV6



Limites communales
ZIP



L'activité agricole



Recherche du site:

- ▶ EES tient à éviter toute concurrence entre l'agriculture et la production d'énergie ;
- ▶ Le fil conducteur du projet est donc:
 - 1) De développer un projet agrivoltaïque
 - 2) De chercher des parcelles **peu cultivées** ces cinq dernières années

Réaliser un projet **agrivoltaïque*** → Production d'électricité
→ Production agricole

*Conformément au Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme



Contexte agricole

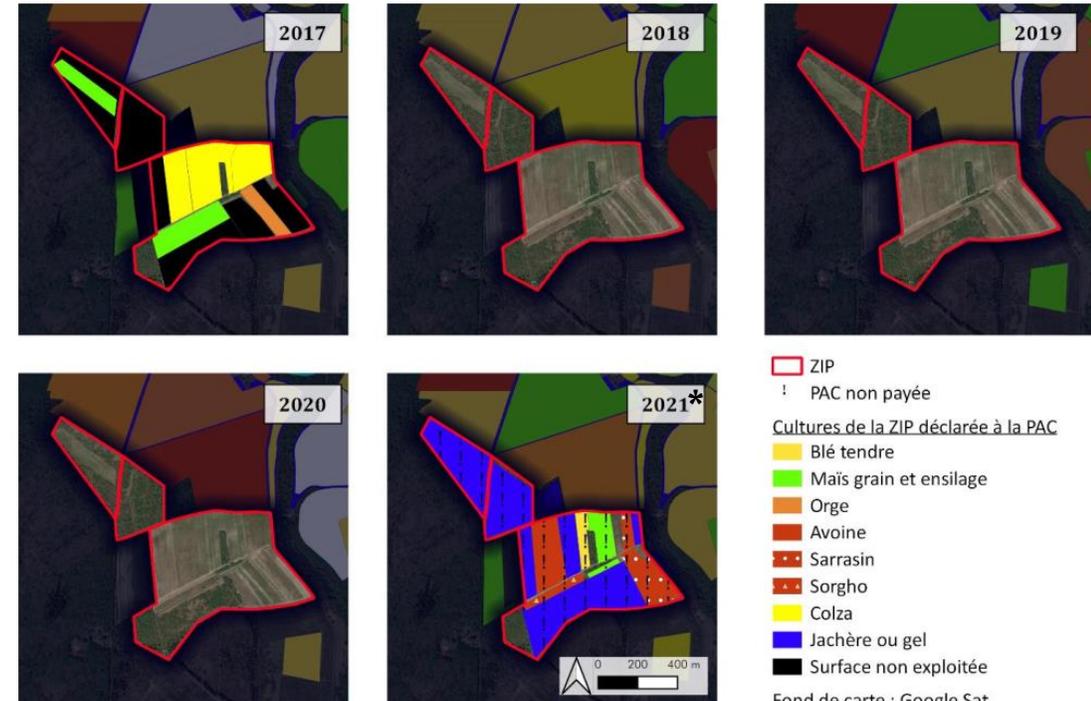
► L'exploitation concernée est la SARL Ferme des Réaux, gérée par Mme Patricia Delpuech, située à Ouzouer-sur-Trézée. L'exploitation représente une SAU de 51,81 ha mais a cessé de les cultiver depuis au moins 2018.

► La SARL souhaite faire profiter l'usage de ces terres au renforcement d'une autre exploitation, tout en restant propriétaire. Aucun exploitant n'a répondu pour valoriser ces terrains en contrepartie d'un loyer. Le potentiel des terres est très faible.

► La rencontre avec EES a permis d'envisager un projet agrivoltaïque comme moyen d'atteindre ces objectifs.

► L'effet micro-climat des modules étale la pousse de l'herbe et améliore le potentiel fourrager de la parcelle.

► La prise en charge du loyer et l'aide à l'investissement de départ rend attractif l'exploitation du site pour un autre éleveur.



* Absence de déclaration PAC en 2021

Source : PC Consult

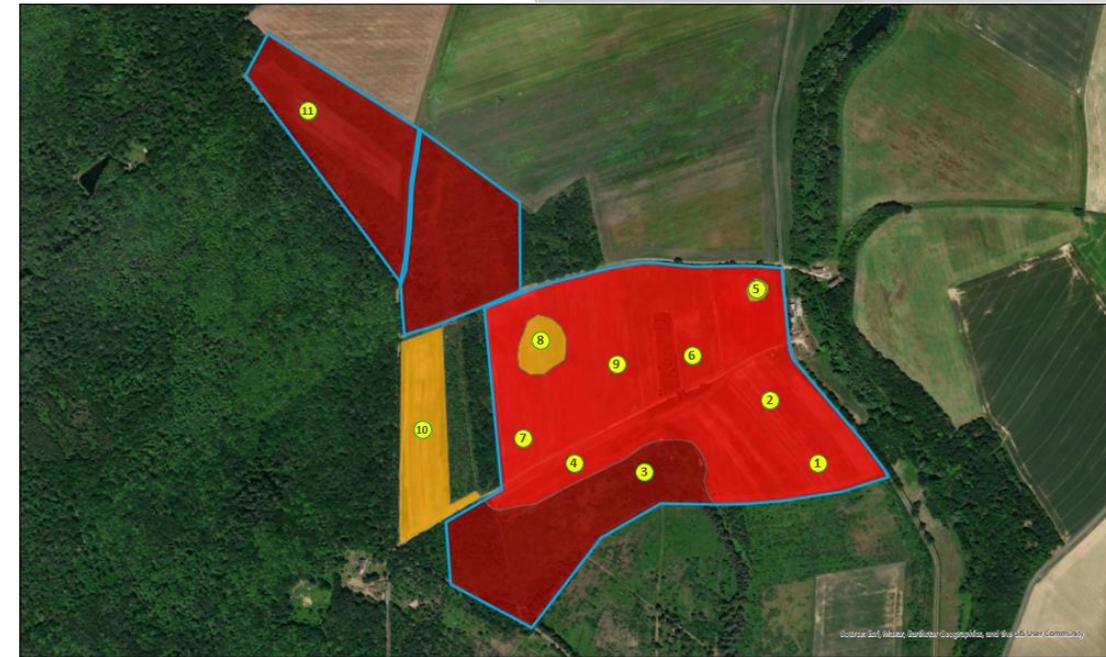


Contexte agricole

Potentiel agricole selon étude pédologique par Gingko et interprétation d'analyses de sol par EES.



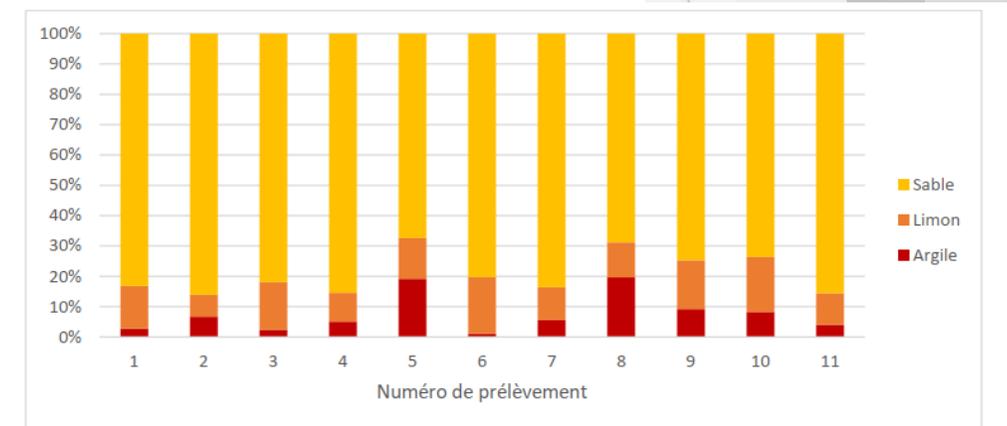
Zone d'implantation potentielle
 Classification des sondages
● Sol de classe 4
● Sol de classe 5
● Sol de classe 6
 Unités cartographiques
■ Classe 4
■ Classe 5
■ Classe 6



Zone d'implantation potentielle
 Potentiel agronomique :
■ Très faible ■ Faible ■ Très bon
■ Moyen ■ Elevé
■ Bon

N
Mètres
0 100 200

Potentiel agronomique de la ZIP d'après interprétation d'analyse de sol (EES)



Granulométrie issue d'analyse de sol pour chaque prélèvement (EES)

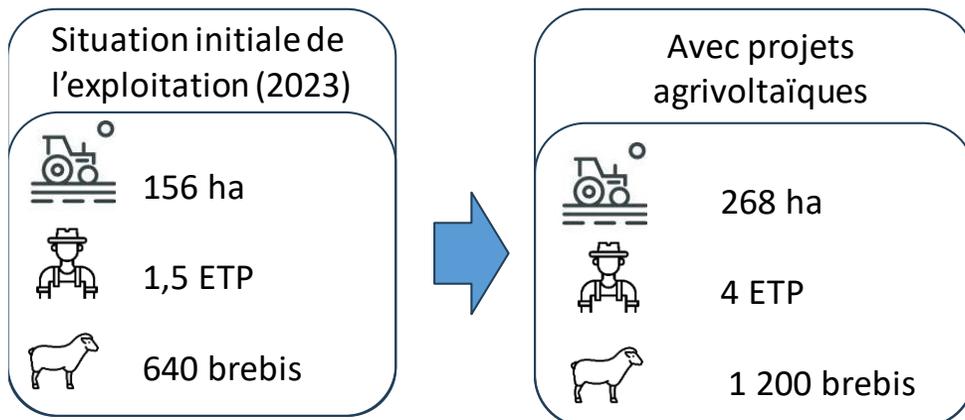


L'agriculteur porteur de projet

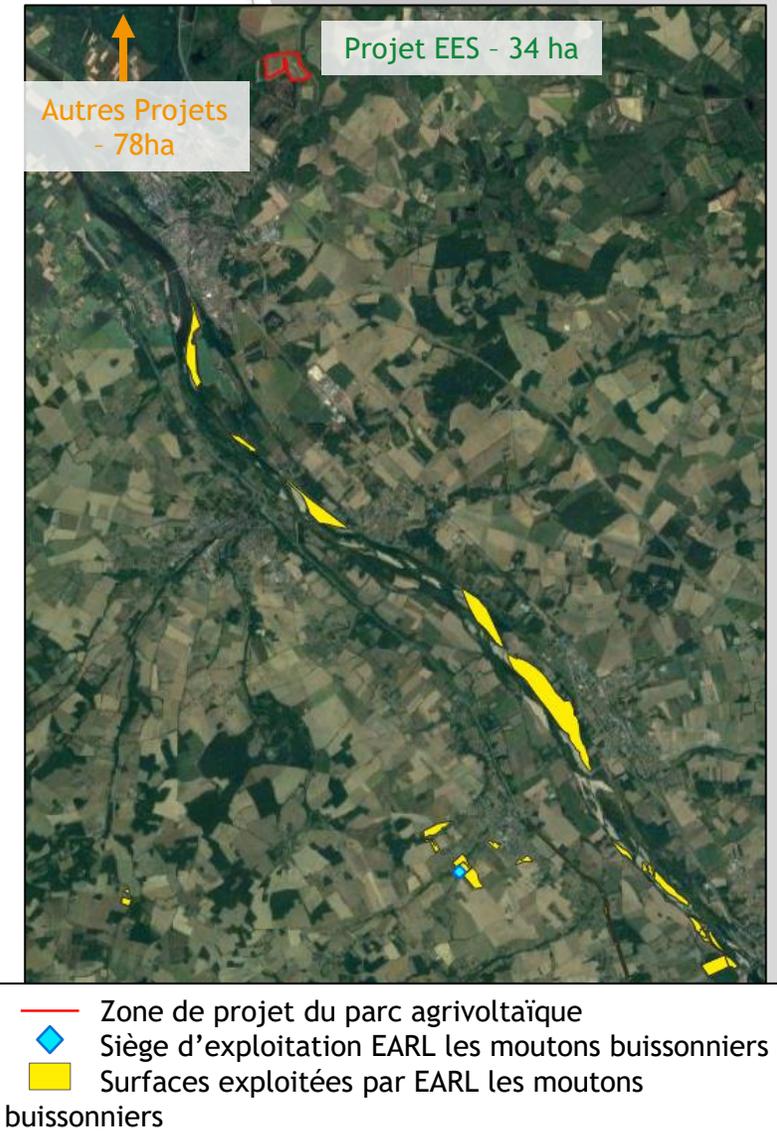


Cédric CHAPELIER : exploitant agricole

- ▶ Il est éleveur ovin en pastoralisme. Il est gérant de l'EARL les Moutons Buissonniers, basé au lieu-dit le Buisson, à Beaulieu-sur-Loire. Son troupeau valorise près de 156 ha de pâturage de qualité variable, dont 128 ha en bord de cours d'eau.
- ▶ L'EARL cherche à développer et conforter son activité par l'embauche de salariés pour répondre à la demande croissante.
- ▶ L'EARL compte sur la valorisation de 3 sites agrivoltaïques (le Parc des Riaux et deux autres portés par un autre développeur) pour atteindre ces objectifs.

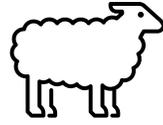


Source : EES d'après données exploitants



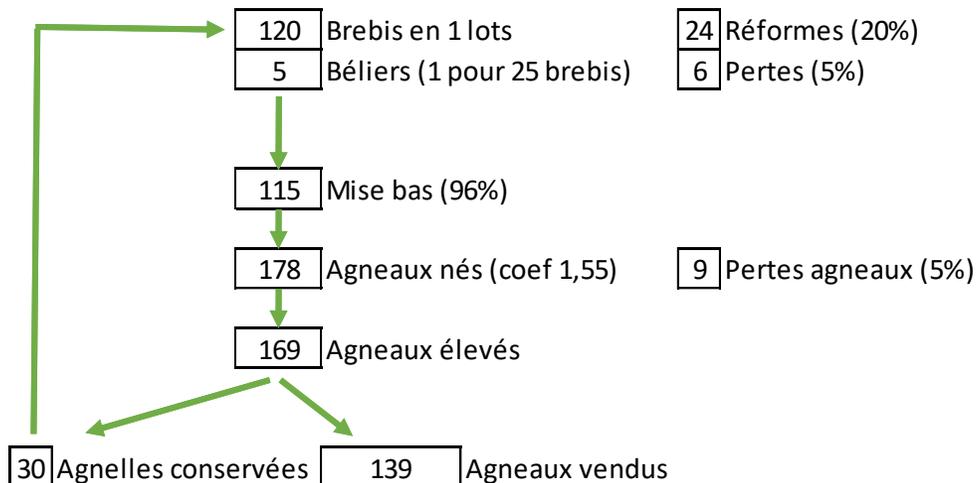
Source : EES d'après données exploitants

Le projet agricole

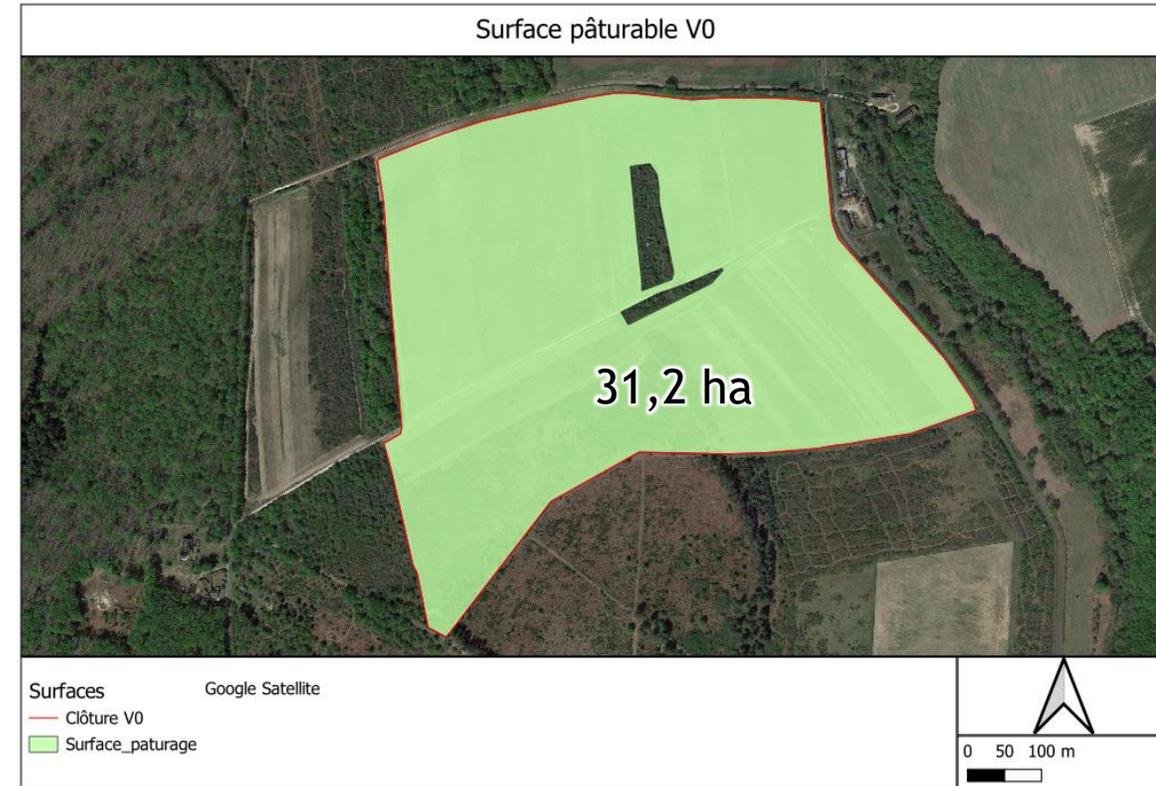


- ▶ L'exploitant se donne pour objectif la production d'agneau de boucherie par un mode d'élevage pastoral, tout herbe en autonomie et sans bâtiment d'élevage.
- ▶ Le potentiel fourrager du site est estimé suffisant pour l'élevage de 120 brebis (soit 4 brebis/ha) avec une perspective de commercialisation de 139 agneaux par an.

Schéma de fonctionnement



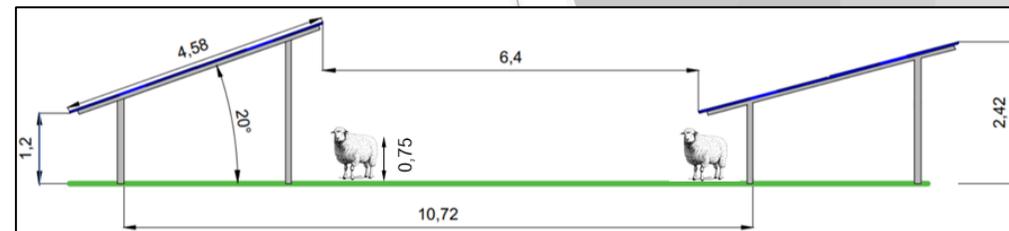
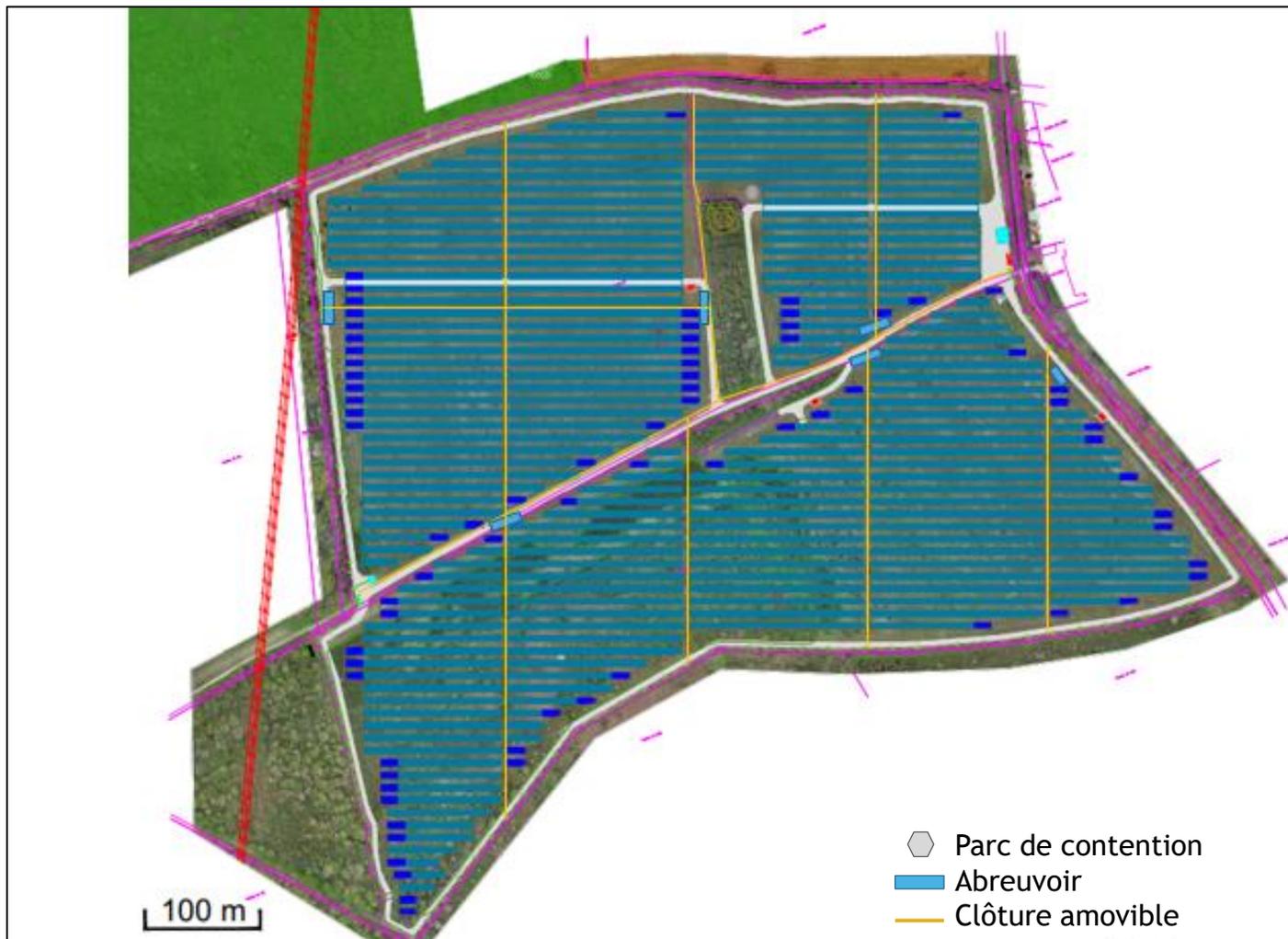
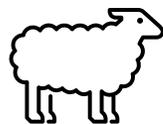
Source : EES d'après données exploitants



Source : EES

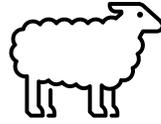


Aménagement du site



Zonage	Surface (ha)
Surface totale ZIP initiale	52,73
SAU impactée par le Projet	0,0
Surface clôturée	34,0
Surface agrivoltaïque	27,6
Surface sous panneaux	10,9
Taux de couverture	39,6%
Surface occupée (pistes lourdes, pieux, postes, citerne)	1,84
Taux d'artificialisation	6,6%

Aménagement du site



- ▶ Pâturage tournant → flexibilité des paddocks pour pouvoir s'adapter aux conditions de l'année avec filet amovible.
- ▶ Les autres équipements nécessaires sont indiqués sur la carte et ci-dessous.

Investissements	Référence	Coût à l'unité	Quantité	Coût HT estimé ou sur devis
Tondeuse autoportée	ISEKI sra950fa	15 220 €	1	15 220 €
Filet mouton (1 550m)	Alliance élevage (0402802)	77 €	60	4 622€
Claies pour parc de contention	L'agneau soleil	138 €	40	5 530 €
Claie tolée	L'agneau soleil	85 €	6	511 €
U de liaison modulable	L'agneau soleil	101 €	2	202 €
Porte Accordéon	L'agneau soleil	191 €	1	191 €
Abreuvoirs extérieur bac double	Alliance élevage (0400853)	184 €	4	737 €
Electrificateur	Gallagher M35	105 €	2	200 €
Total				27 000 €



Une installation agrivoltaïque

Qu'est-ce qu'une installation agrivoltaïque
(Loi n° 203-175 du 10 mars 2023)

Installation réversible

Service à la parcelle

Agriculture comme activité principale

Agriculteur actif associé

Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique

Adaptation au changement climatique

Protection contre les aléas

Bien être-animal

Production agricole significative

Revenu durable



Une installation agrivoltaïque

Réversibilité :

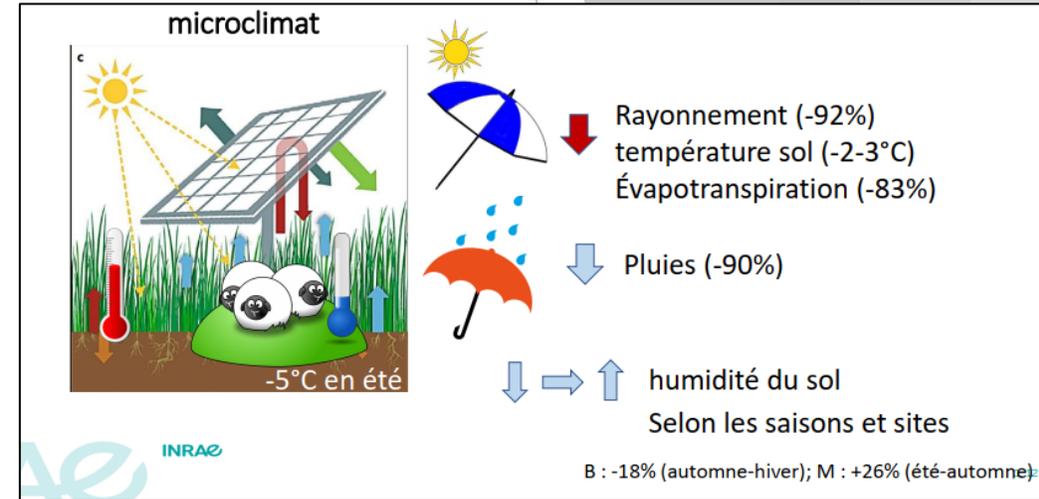
- ▶ L'autorisation d'exploiter est limitée à 40 années, renouvelable une fois pour 10 ans.
- ▶ Le pétitionnaire s'engage à provisionner un montant minimal pour le démantèlement de la centrale. Ainsi, la société Parc Solaire des Réaux garantit dans le cas du parc solaire des Réaux, le démantèlement et la remise en état du site :
 - ▶ Evacuation des modules, structures aluminium, pieux en acier, connectiques, câbles, etc. ;
 - ▶ Démantèlement des postes électriques ;
 - ▶ Travaux de restauration du site (maintien du modelé du relief initial du site) ;
 - ▶ Suivi par un ingénieur agronome de la continuité agricole du site.



Une installation agrivoltaïque

Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique :

- ▶ La couverture apportée par les tables photovoltaïques a un impact sur le rayonnement et les précipitations. L'humidité du sol a tendance à diminuer en automne-hiver (-18% dans une expérimentation de l'INRA) et à être améliorée en été-automne (+26% pour la même expérimentation).
- ▶ La RFU des parcelles est faible à très faible. L'ombre apportée en période estivale peut maintenir l'humidité du sol et la pousse de l'herbe en cette période.



Source : INRA

- Croissance plus importante sous les panneaux
Plus tôt au printemps, durant la sécheresse, plus tard en automne



Source : INRA

- ▶ Le changement d'usage vers la prairie permanente enrichi le sol en matière organique.

Une installation agrivoltaïque

Adaptation au changement climatique :

- ▶ Météo-France prévoit pour la région une augmentation moyenne de la température de +1 à +2 °C, voire +3 à +4 °C . L'ombre limite les effets des jours chauds.

Protection contre les aléas :

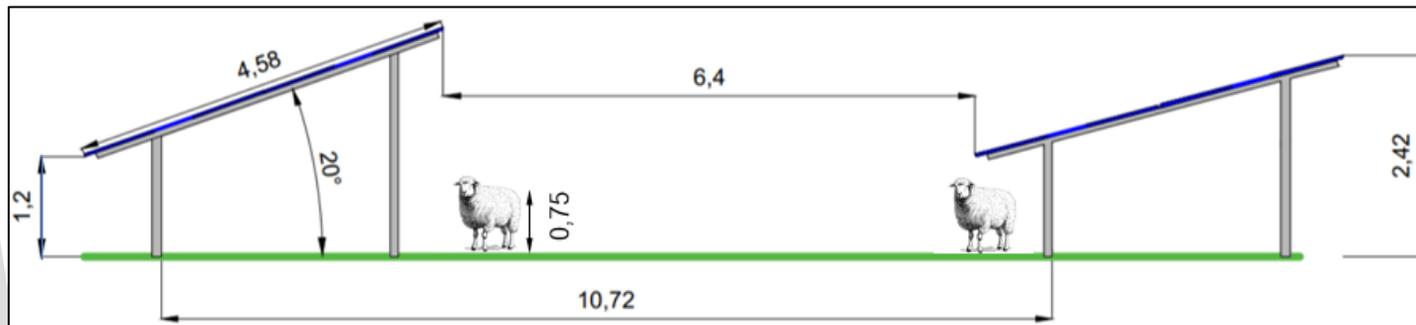
- ▶ Des effets sont reconnus par rapport aux tempêtes et aux vagues de chaleurs (IDELE 2021).
- ▶ Les modules atténuent les effets des vents forts sur la végétation et procurent en particulier des abris pour les animaux.
- ▶ Il y a un risque accru de période de canicule (vague de chaleur). L'ombre procure des effets positifs sur la pousse de l'herbe et pour les animaux en période de canicule.



Une installation agrivoltaïque

Bien-être animal :

- ▶ Les modalités d'installation des panneaux photovoltaïques permettent d'éviter les effets nuisibles envers les animaux. Les risques de blessure sont évités par l'enterrement des câbles, leur protection ou leur fixation sous les panneaux. La hauteur au point bas est de 1,2 m, pour éviter toute entrave à la circulation des animaux.
- ▶ La présence de modules photovoltaïques procure aux animaux une surface significative d'abris, plus importante qu'en pâturage traditionnel sur prairie nue, offrant un confort contre les vents froids et les fortes chaleurs estivales (IDELE 2021).



Source : EES

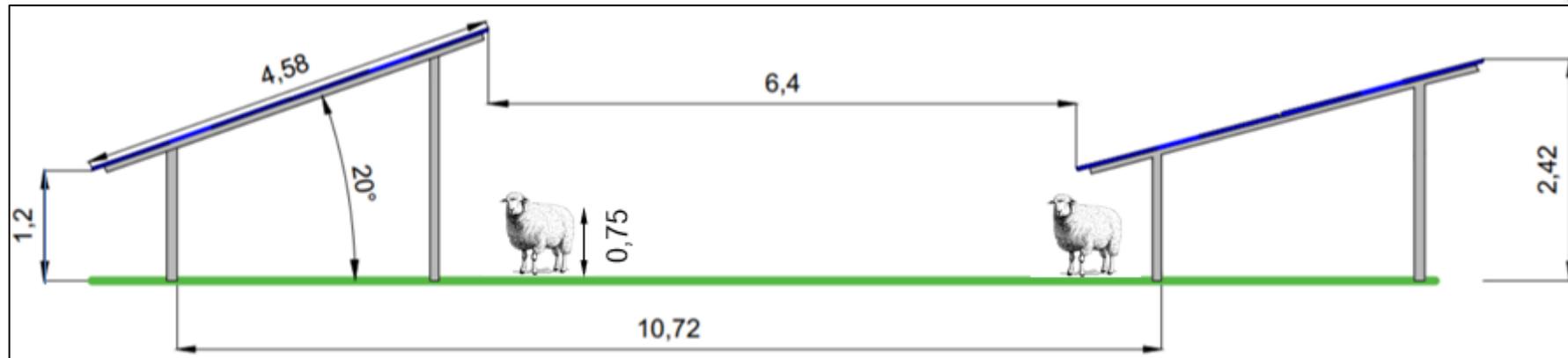


Source : INRA

Une installation agrivoltaïque

Un projet agricole comme activité principale

- ▶ L'agriculture est maintenue comme activité principale grâce aux choix des aménagements faits : point bas à 1,2 m, écartement de 6,4 m entre panneaux, installation d'abreuvoirs, fourniture de matériel complémentaire (parc de contention, ...).

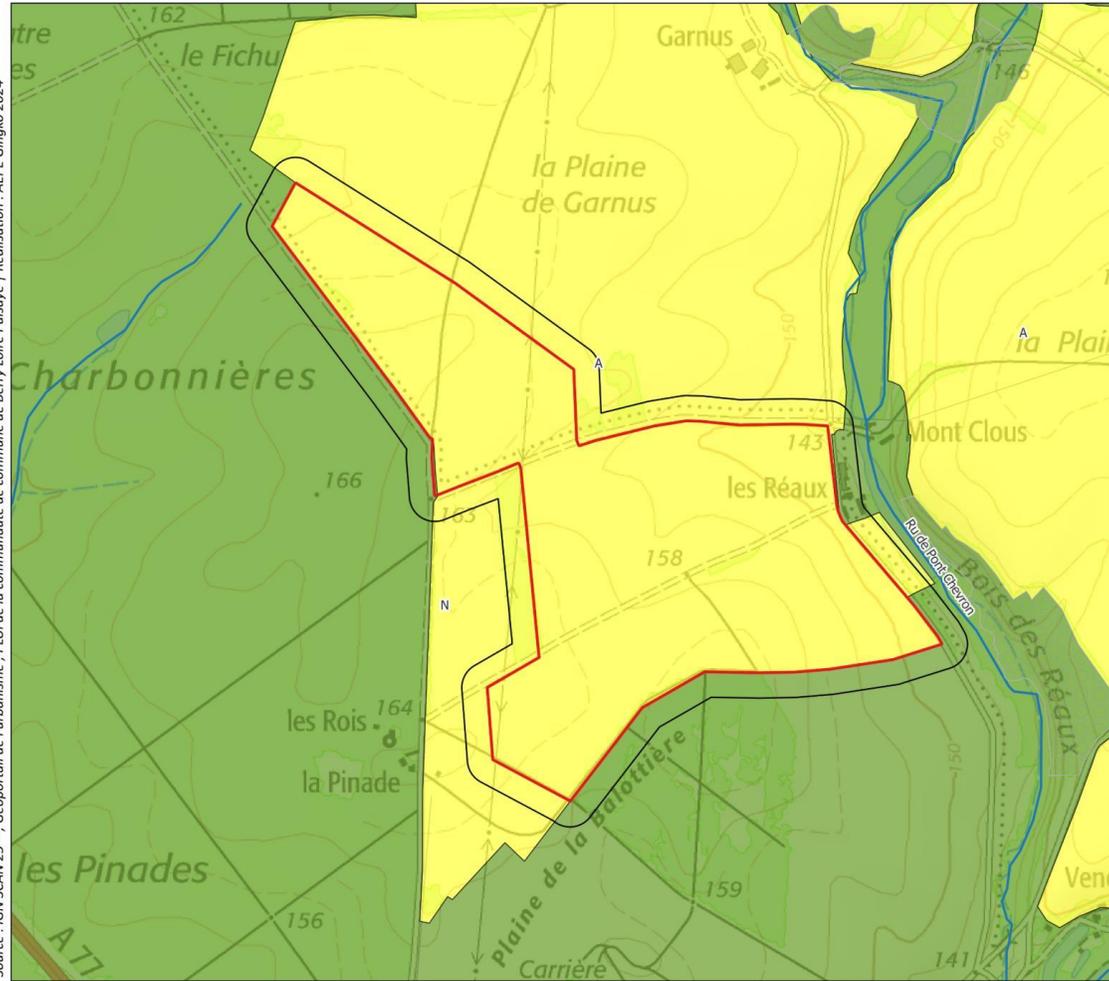


Source : EES

Une activité agricole significative

- ▶ Le caractère significatif de l'activité agricole est évalué à partir des deux indicateurs suivants dont les valeurs estimées pour le projet sont indiquées :
 - ▶ Production de biomasse fourragère : 3 t MS/ha au regard du contexte pédoclimatique ;
 - ▶ Taux de chargement : 4 brebis/ha au regard du contexte pédoclimatique.

L'extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables



▶ SCoT du Pays du Giennois

▶ PLUi Berry Loire Puisaye

Approuvé le 10/12/2019, modifié le 12 avril 2022 et mis à jour le 29 avril 2022

▶ Zone de projet agrivoltaïque classée en zone agricole du PLUi

▶ D'après l'article L. 161-4 du code l'urbanisme, le projet doit démontrer sa compatibilité avec :

▶ l'activité agricole, pastorale ou forestière présente sur le terrain sur lequel il s'implante ;

▶ ainsi qu'avec la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

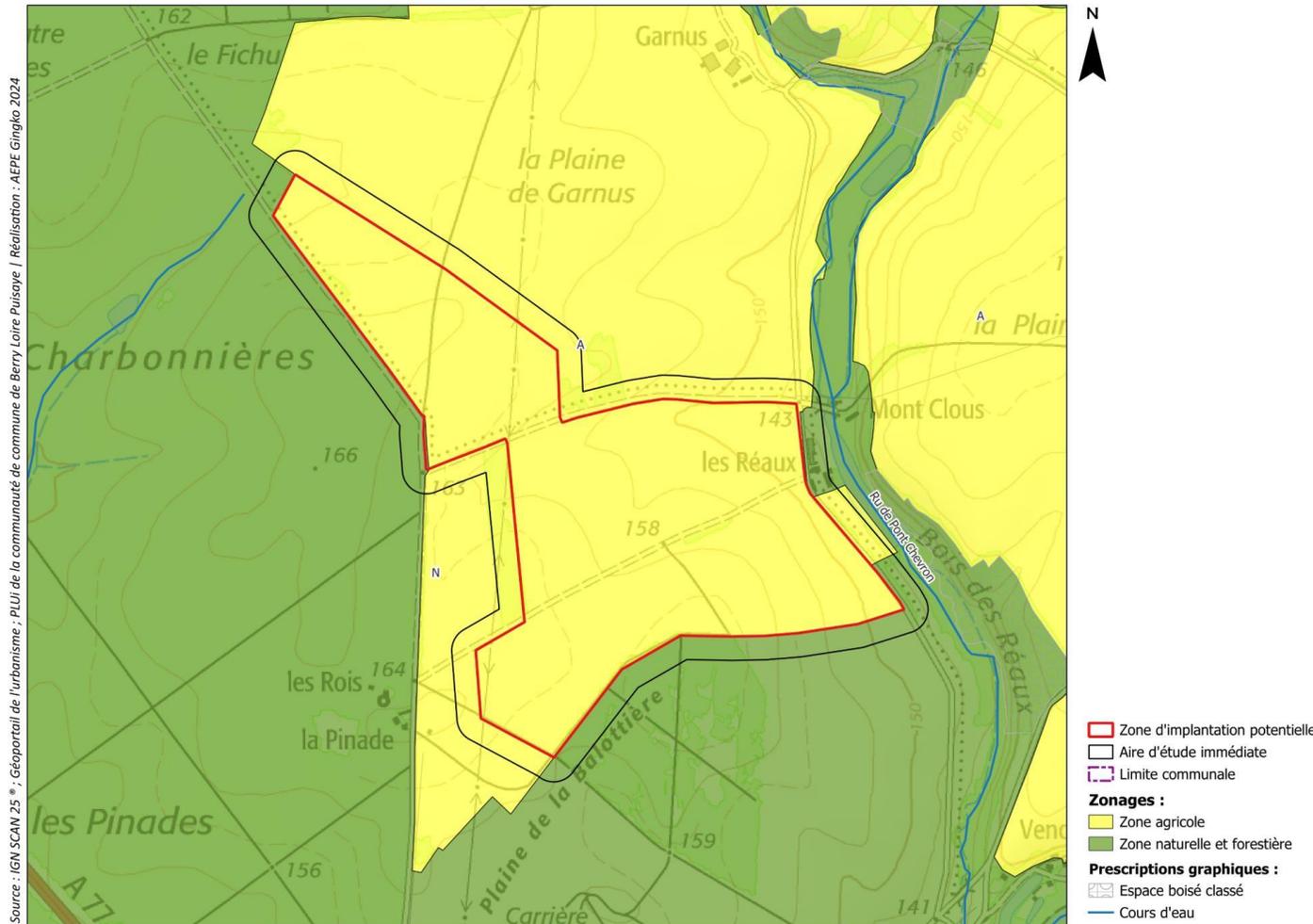
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Limite communale
- Zonages :**
- Zone agricole
- Zone naturelle et forestière
- Prescriptions graphiques :**
- Espace boisé classé
- Cours d'eau

Source : IGN SCAN 25®, Géoportail de l'urbanisme ; PLUi de la communauté de commune de Berry Loire Puisaye / Réalisation : AEPE Gingko 2024

L'extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

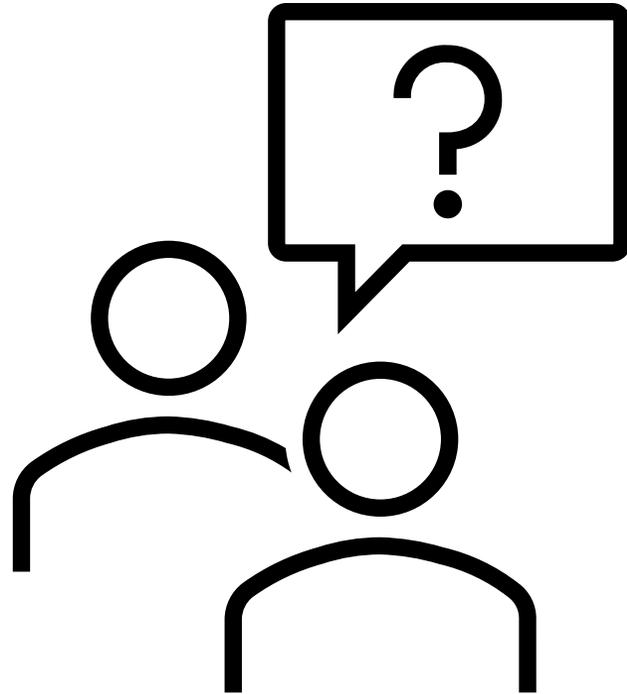


Projet compatible avec le règlement du document d'urbanisme en vigueur



- ▶ Le projet est conforme à l'article L. 161-4 du code l'urbanisme puisqu'il s'agit d'un projet agrivoltaïque → il est donc compatible avec l'exercice d'une activité agricole.
- ▶ L'étude d'impact sur l'environnement assure que le projet soit compatible avec la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Questions/Réponses





Energie Eolienne Solidaire

8 bis rue Daniel Mayer

37100 TOURS

02 52 32 19 20

contact@energies-solidaire.fr

www.energies-solidaire.fr